

Strasbourg, 14 septembre 2018

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDPC-SOM-P(2018)1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

1^{re} réunion du Groupe de travail sur la prévention du trafic illicite de migrants

**Paris, 21 – 22 June / 21 – 22 juin 2018
Council of Europe / Conseil de l'Europe
55, avenue Kléber, 75016 Paris
Room 1 / Salle 1**

Observations finales

En 2016, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a commandé deux études, l'une sur les « législations nationales relatives au trafic de migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe », et l'autre sur « la prévention et la répression du trafic de migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe – "comment aller de l'avant ?" ». Le 23 juin 2017, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe a organisé la conférence sur le trafic de migrants. Les observations finales de la Conférence comprennent des propositions d'actions pour le Conseil de l'Europe dans ce domaine. Pour donner suite aux résultats de la conférence, le CDPC a décidé de créer deux groupes de travail, le premier sur a) les mesures de prévention, et le second sur b) des mesures pratiques propres à améliorer la coopération internationale.

La première réunion du groupe de travail sur la prévention du trafic de migrants s'est tenue à Paris les 21 et 22 juin 2018. Le groupe de travail se composait d'experts hautement qualifiés, notamment de professionnels de terrain, de représentants d'organisations internationales et de spécialistes issus du monde universitaire et des milieux de la recherche.

Sous la présidence de M. Andreas Schloenhardt, professeur de droit pénal à l'Université du Queensland et professeur chargé de recherche à l'Université de Vienne, le groupe de travail s'est notamment penché sur les sujets d'actualité suivants : collecte de données et recherche ; sensibilisation ; dissuasion des trafiquants de migrants ; et synergie entre le trafic illégal de migrants et les voies légales de la migration.

En guise de remarques générales, les participants au groupe de travail ont noté ce qui suit :

- 1) **Le trafic illégal de migrants est pour l'essentiel perçu et conceptualisé comme une question de justice pénale.** Les autres dimensions du problème sont souvent passées sous silence et les mesures de prévention du trafic illégal de migrants nécessitent qu'on y accorde plus d'attention. Compte tenu du caractère politiquement sensible de la question, il est néanmoins crucial, lorsque sont examinés les moyens effectifs de prévention, de garder à l'esprit le point de vue particulier des États.
- 2) **Le trafic illégal de migrants peut être une activité « très rentable et peu risquée »,** et il convient de la transformer en une activité « peu rentable et très risquée ». Par définition, les auteurs se livrent au trafic illégal de migrants « afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel ». Les mesures propres à dissuader les trafiquants de migrants nécessitent donc qu'on ait une compréhension commune de cette activité et que l'on comprenne mieux les motivations des trafiquants, le profil des individus et des groupes qui participent au trafic et leurs relations avec les migrants victimes de trafic.
- 3) **Le profilage et la dissuasion des trafiquants sont des aspects fondamentaux des stratégies de prévention.** La collecte suffisamment exhaustive de publications, de législations et d'affaires traitées dans des juridictions pertinentes permettrait de se faire une meilleure idée du profil des trafiquants et de leurs motivations.
- 4) **La sensibilisation est une composante essentielle de la prévention du trafic illégal de migrants,** même si les études montrent que la plupart des campagnes de sensibilisation menées jusqu'ici ont eu très peu d'impact et que parfois, elles ont même été contre-productives. Les candidats à la migration doivent être mieux informés des risques, des dangers et des coûts le long des itinéraires empruntés par les passeurs pour qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées. La participation d'anciens migrants dans les campagnes de sensibilisation a donné de bons résultats dans certaines situations, de même que l'utilisation de la langue maternelle et le recours à la culture du pays. Dans la mise en œuvre de leur stratégie de prévention, certains pays ont en outre bénéficié du soutien d'ONG locales, qui leur ont fourni des documents utiles et des

informations de confrère à confrère. Certains ont noté que les campagnes de sensibilisation sont plus efficaces et plus crédibles lorsqu'elles vont de pair avec la présentation d'alternatives disponibles et faciles à concrétiser.

- 5) **Le lien entre trafic illicite de migrants et existence de voies légales de migration est une question polémique et politiquement sensible.** La question reste ouverte et il est encore possible de réfléchir à des solutions, notamment : mise en place de modalités souples pour le départ et le retour au pays ; accès à un certain nombre de voies légales ; mise en œuvre de politiques de libéralisation du régime des visas ; mise en place de « hotspots » dans les pays sources ; mise en œuvre d'accords bilatéraux avec les pays sources et de transit concernés ; financement de programmes d'éducation ; et facilitation de la mobilité des migrants en situation régulière. Cela étant, il faut garder à l'esprit que toutes ces mesures dépendent de la planification des politiques des États.

Au vu de ce qui précède, les participants au Groupe de travail sont convenus d'examiner en détail, à leur prochaine réunion (date et lieu à définir), la façon de traduire leurs observations en actions concrètes du Conseil de l'Europe. En particulier, le Groupe de travail :

- i. examinera plus avant les approches de prévention, notamment la possibilité d'élaborer un **recueil de bonnes pratiques** pour aider les États membres à concevoir des stratégies de prévention nationales ainsi que des mesures concrètes destinées à prévenir le trafic illicite de migrants ;
- ii. se concentrera sur les causes profondes et les caractéristiques des différents itinéraires d'émigration et, à cet égard, examinera l'opportunité d'élaborer des **fiches thématiques contenant des informations et des statistiques pertinentes** ;
- iii. examinera des mécanismes d'**évaluation de l'efficacité des campagnes de sensibilisation** afin de repérer les meilleurs exemples et les voies d'amélioration ;
- iv. examinera la possibilité de **développer des synergies avec d'autres services du Conseil de l'Europe** afin d'apporter une valeur ajoutée aux discussions concernant divers aspects de la prévention du trafic illicite de migrants ;
- v. **examinera l'importance du rôle des médias et de la gestion de l'information** dans les discussions sur les mesures propres à prévenir le trafic illicite de migrants ;
- vi. **invitera des spécialistes de certaines questions** pour jeter les bases de discussions futures et le guider au moyen d'exposés bien ciblés ;
- vii. examinera de nouveaux moyens de **dynamiser la coordination avec d'autres organisations régionales et internationales.**